

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 180 DE

Page 1/5

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY(départ 23h37), Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BERTOCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

Objet : Contrat de Station Touristique.

Un contrat de station est une démarche pluriannuelle de développement touristique, engagée sur un territoire sur la base d'une offre touristique existante et classé station touristique. C'est un dispositif par lequel un territoire identifie l'ensemble des projets touristiques susceptibles d'éclorre sur une période donnée.

Au 1^{er} avril 2019, six contrats de station ont été signés ou sont en cours de réalisation :

- Contrat de station Les Rousses – Haut Jura (39)
- Contrat de station thermale de Luxeuil les Bains (70)
- Contrat de station du Val de Morteau (25)
- Contrat de station du Lac des Settons (58)
- Contrat de station thermale de Saint-Honoré-les-Bains (58)
- Contrat de station grand Pontarlier – Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (25)

Affiché le 2 janvier 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCI le 2 janvier 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 180 DE (SUITE)

Page 2/5

Objet : Contrat de Station Touristique.

Seuls les projets identifiés dans un contrat de station et qui s'inscrivent dans les priorités du Schéma régional de développement touristique sont susceptibles de bénéficier d'un soutien de la Région.

En ce qui concerne les travaux portant sur des bâtiments, les aides régionales seront accordées sous réserve du respect des critères de performance énergétique atteints par l'ouvrage projeté.

Avant la fusion communautaire, la commune de Salins les Bains bénéficiait du statut de station thermale et touristique. Le précédent CST de Salins Les Bains 2008 - 2013 a été élaboré en grande partie autour du projet de création du nouvel établissement thermal. Le CST est également intervenu sur les actions suivantes :

- L'aménagement du Poupet ;
- La valorisation touristique des itinéraires doux ;
- Les travaux chemin des remparts Fort Belin ;
- Les travaux routiers Fort Saint André ;
- La valorisation touristique du Fort Saint André ;
- La piste cyclable Salins/Arc et Senans "Voie UNESCO" ;
- L'aménagements urbains (carrefour Barbarine et rue de la liberté) ;
- L'aménagement de la Furieuse et de ses berges ;
- L'organisation et suivi du contrat de station ;
- La mise en place d'une démarche qualité et d'une charte d'accueil (label Qualité Tourisme, renouvelé en 2017 : classement de l'Office de tourisme de Salins, puis le nouvel Office de tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, en catégorie 1, la plus haute distinction pour ce type d'établissement ;
- La rénovation des salines - musée du sel tranches 2 et 3.

D'autres acteurs ont bénéficié de la dynamique du CST de Salins les Bains dont : la Médiathèque et le fond ancien, Spectacle vivant, Salins Pays du Livre, Maison du Crédit Agricole par exemple.

Depuis peu, la Région conditionne l'octroi de ses aides à la création d'hébergements touristiques à la présence d'un contrat de station. L'absence de CST à ce jour engendre donc :

- Une moindre reconnaissance par les financeurs des projets d'investissement à vocation touristique ;
- La fin de l'éligibilité des projets de meublés de tourisme aux aides régionales.

Dorénavant en raison de la loi NOTRe, la compétence développement touristique est dévolue à la CCAPS. Le périmètre d'éligibilité du CST couvre le territoire du Cœur du Jura s'inscrivant en cohérence avec notre destination touristique et l'EPIC tourisme ; outil d'intervention communautaire

Il est proposé de présenter au Conseil Régional un projet de CST Cœur du Jura dès le début de l'année 2020. Le CST aura une durée de mise en œuvre de 5 ans : 2020 - 2025. Il constituera la « feuille de route » des actions touristiques communautaires pour la mandature 2020 - 2026.

Affiché le 23 janvier 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 23 janvier 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 180 DE (SUITE)

Page 3/5

Objet : Contrat de Station Touristique.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du schéma de développement touristique de la CCAPS, de la structuration de l'EPIC tourisme Cœur du Jura et tire parti des actions en cours sur Salins les Bains mais aussi sur les autres sites du territoire.

Les études en cours (Cité Pasteur, Cité des Vins, l'actualisation du plan de gestion du site des Planches, l'ouverture de la Maison du Comté, le soutien financiers aux hébergements touristiques, la commercialisation de produits touristiques, l'oénotourisme, etc.) permettent de donner du contenu touristique sur la totalité du territoire Cœur du Jura. La stratégie touristique Cœur du Jura vise à développer une offre permanente de qualité-basée sur les notions de bien-être, de gastronomie et de nature préservée.

Les différents travaux lancés par la CCAPS affirment que le Cœur du Jura a comme valeurs de transmission la promesse de la découverte d'un territoire authentique en termes de patrimoine culturel et naturel. Ce territoire offre la possibilité d'en apprendre plus sur les grands personnages, les savoir-faire, la gastronomie raffinée de terroir, le bien-être. C'est une expérience unique, en immersion dans la nature où le dépaysement est garanti. Cette immersion est possible grâce aux valeurs du territoire qui sont : l'art de vivre, l'authenticité, la volonté de dépaysement, la détente, le bien-être, le calme, la tranquillité. Malgré un territoire rempli de savoir-faire, le partage de ces connaissances est entravé par le manque de structures permettant la diffusion de ce savoir. La future maison du Comté est un pas dans cette direction. Les projets de Cité Pasteur et de Cité des Vins également.

Le projet de CST Cœur du Jura souscrit aux orientations du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs à savoir :

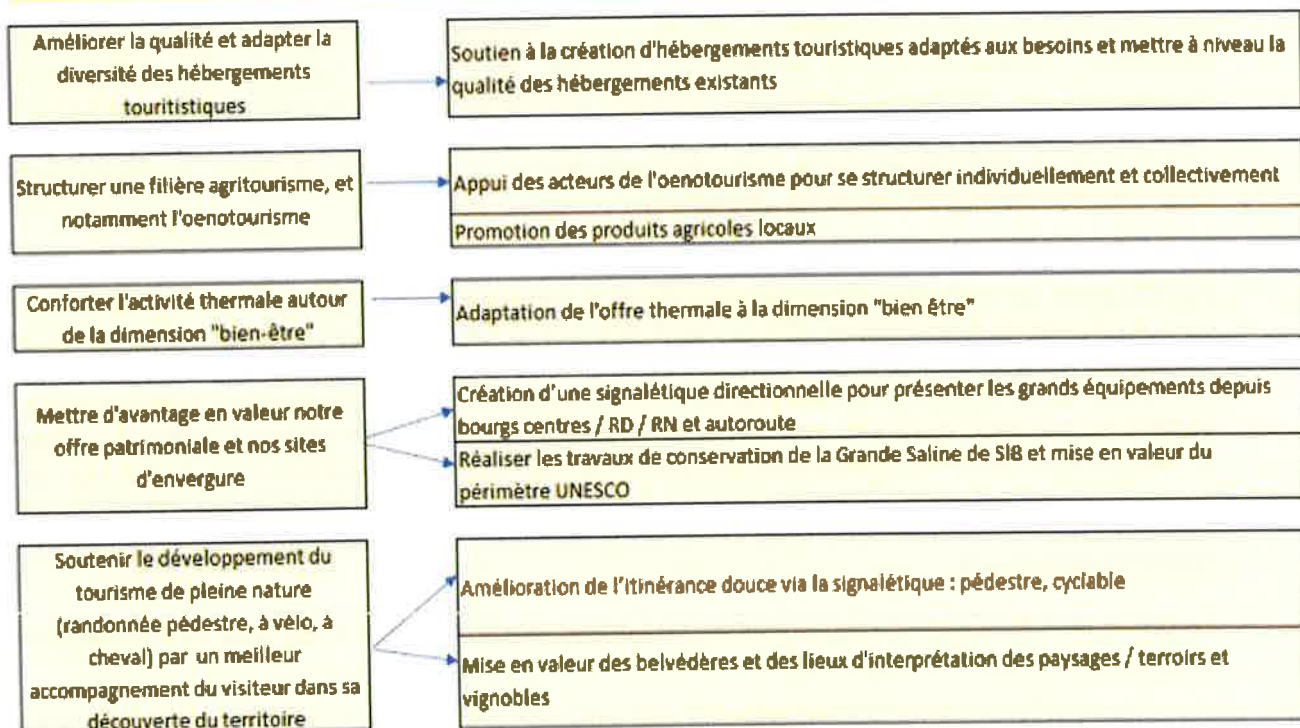
- 1- Améliorer l'offre d'hébergement par une montée en gamme en haussant de manière significative le niveau de services et de confort, en s'adaptant aux attentes des clientèles françaises et étrangères, en encourageant le développement de produits innovants.
- 2- Devenir la première région pour l'accueil des touristes chinois en France et en Europe, hors Ile-de-France.
- 3- Devenir la première destination française d'oénotourisme. Les vignobles français accueillent déjà 7.5 millions de touristes, dont 2.5 millions sont étrangers.
- 4- Devenir une grande destination de patrimoine en exploitant au mieux nos ressources actuelles telles que les Sites UNESCO, les Grandes Sites de France et en créant de nouvelles offres culturelles et touristiques.
- 5- Devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance fluviale, à vélo, pédestre, équestre, nordique en facilitant les transferts de touristes : hébergement, transport et autres services.

Dans cette perspective il est demandé de se prononcer sur la préfiguration stratégique du CST Cœur du Jura présentée ci-après : 4 axes stratégiques déclinés en objectifs opérationnels puis en actions. A noter toutefois que certaines des actions inscrites nécessitent au préalable des échanges et arbitrages avec les maîtres d'ouvrages pressentis ou identifiés pour confirmer leur inscription dans le CST.

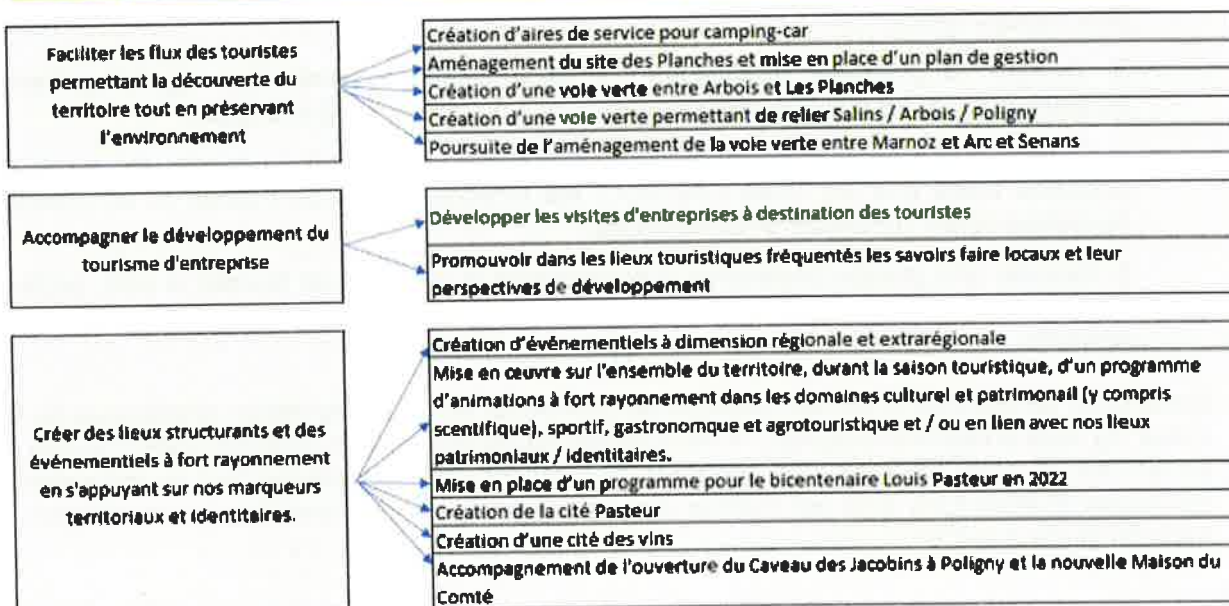
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 180 DE (SUITE)

Objet : Contrat de Station Touristique.

Axe 1: Renforcer l'offre existante et l'accueil de ce qui constitue nos points forts et nos marqueurs identitaires



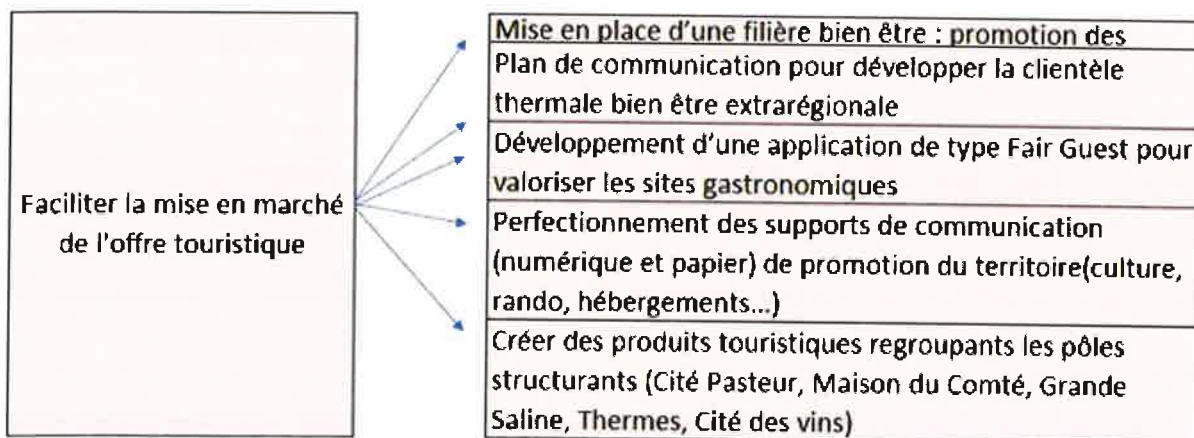
Axe 2: Développer, dynamiser et enrichir l'offre, et faire émerger des projets structurants s'appuyant sur nos points forts / marqueurs identitaires



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 180 DE (SUITE)

Objet : Contrat de Station Touristique.

Axe 3: Conquérir de nouvelles clientèles par un plan marketing ambitieux en cohérence avec la destination Cœur du Jura



Axe 4 : Professionnaliser les acteurs du tourisme (OT, hébergeurs, opérateurs touristiques, commerçants), en lien avec CDT, CRT, office de commerce...



Le projet de CST Cœur du Jura sera présenté pour validation finale devant le conseil communautaire après les premières négociations avec le Conseil Régional.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 70 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention,

1 / APPROUVE la préfiguration stratégique du Contrat de Station Touristique Cœur du Jura ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président et la Vice-Présidente en charge du tourisme à finaliser le projet de CST sur la base de fiche action avec le Conseil Régional.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY

Affiché le 23 janvier 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 23 janvier 2020.



Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20191217-CO180DE_2019-DE